

## **Rapport sur les constatations de fait relatives au calcul du coupon à la date du 31 mars 2025**

Immo Mechelen City Center nv  
Havenlaan 2  
1080 Brussel

### **Champ d'application et objectif**

Nous avons mis en œuvre les procédures décrites ci-dessous, qui ont été convenues avec vous, comme administrateurs de Immo Mechelen City Center nv (le "Donneur de la mission" ou la "Société") et qui sont conformes à l'article 9 du statut du certificat. Notre rapport vise uniquement à vous aider avec l'attestation du calcul du coupon annuel du certificat de placement Immo Mechelen City Center (le Sujet") pour la période du 1 avril 2024 à 31 mars 2025, clos le 31 mars 2025, et il est possible qu'il ne puisse se prêter à un autre usage.

### **Restriction d'usage**

Ce rapport de procédures convenues ("Rapport AUP ou AUP report") est destiné uniquement à l'information et à l'utilisation du Donneur de la mission et les porteurs des certificats et n'est pas destiné à et ne doit pas être utilisé par quelqu'un d'autre.

Le Donneur de la mission est responsable du Sujet sur lesquels porte les procédures convenues. L'adéquation des procédures convenues est de la seule responsabilité du Donneur de la mission.

### **Responsabilités du Professionnel en exercice**

Nous avons réalisé la mission de procédures convenues conformément à la Norme Internationale de services connexes (ISRS) 4400 (révisé), *Missions de procédures convenues*. Une mission de procédures convenues implique la mise en œuvre des procédures convenues avec la Société ainsi que la communication dans un rapport de constatations de fait, c'est-à-dire les résultats factuels de la mise en œuvre des procédures convenues. Nous ne faisons aucune déclaration quant au caractère approprié ou au suffisant des procédures convenues décrites ci-dessous, que ce soit par rapport à l'objectif pour lequel ce rapport AUP a été demandé ou par rapport à toute autre fin.

Cette mission de procédures convenues ne constitue pas une mission d'assurance. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ou conclusion fournissant une assurance. Si nous avons mis en œuvre des procédures supplémentaires, nous aurions pu prendre connaissance d'autres éléments que nous vous aurions communiqués.

## Notre indépendance et notre contrôle qualité

Lors de l'exécution de la mission de procédures convenues, nous nous sommes conformés aux règles de déontologie du Code of Ethics for Professional Accountants publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA). Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance du Code de l'IESBA qui s'appliquent aux missions d'assurance autres que les missions d'audit et d'examen limité d'états financiers.

Notre cabinet applique la Norme internationale de contrôle qualité (ISQM) 1, *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit et d'examen limité d'états financiers, ainsi que d'autres missions d'assurance et de services connexes*, et, en conséquence, nous maintenons un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

## Description des procédures effectuées

Nous avons mise en œuvre les procédures décrites ci-dessous, qui ont été convenues avec la Société, concernant le Sujet.

Les procédures de contrôle ci-dessous ont été effectuées :

- ▶ sur la base d'un inventaire des valeurs disponibles au courant de l'année nous avons vérifié si les fonds disponibles ont fait l'objet de placements provisoires dans le souci d'en assurer de manière équilibrée le rendement et la sécurité. A cet égard, nous n'avons pas de remarques;
- ▶ afin d'évaluer le respect des différentes dispositions des contrats relatifs à l'acquisition, la gestion et la location, nous avons examiné si les clauses du contrat avec le gestionnaire de l'immeuble sont appliquées et que les locataires ont respecté leurs obligations financières (le paiement des loyers). A cet égard, nous n'avons pas de remarques;
- ▶ pour tous les montants supérieurs à € 5.000 (hors TVA) relatifs aux travaux d'entretien, de réparation ou d'aménagements, nous avons vérifié les transactions concernées à l'aide de pièces justificatives et vérifié si celles-ci sont en accord avec la mission de l'entreprise. A cet égard, nous n'avons pas de remarques;
- ▶ nous avons consulté les contrats de bail, évalué les clauses quant à leur raisonnable et vérifié le traitement comptable des loyers reçus. A cet égard, nous n'avons pas de remarques.

Dans le courant de l'exercice, il n'y a pas eu ni désignation d'un nouveau gestionnaire d'immeuble, ni une possible vente d'immeuble.

Sur la base de nos procédures, nous n'avons pas eu connaissance d'opérations ou de décisions qui auraient été conclues en violation du statut des certificats.



Shape the future  
with confidence

Le solde à distribuer aux porteurs de certificats pour la période allant du 1 avril 2024 à 31 mars 2025 est de € 1.981.867,20 soit, 69,5392 brut par certificat. Ce montant consiste en un remboursement de capital à la hauteur de € 43,0908 par certificat. En plus, ce montant constitue d'intérêt, sur lequel il sera retenu de précompte mobilier de sorte que le coupon net par certificat est de € 61,6047.

Bruxelles, le 28 mai 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL  
Contrôleur de gestion  
Représentée par

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Klaykens', with a stylized flourish at the end.

Joeri Klaykens \*  
Partner

\* Agissant au nom d'une SRL

25JK0238

Compte de Résultat	2025	2024
<b>Ventes et prestations</b>	<b>2.919.764,22</b>	<b>2.822.144,53</b>
70 Chiffre d'affaires	2.654.388,84	2.563.066,23
74 Autres produits d'exploitation	265.375,38	259.078,30
<b>Coût des ventes et des prestations</b>	<b>608.714,02</b>	<b>503.107,00</b>
61 Services et bien divers	347.133,64	237.924,82
630 Amortissements	321,67	10.242,26
640 Autres charges	261.258,71	254.939,92
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>2.311.050,20</b>	<b>2.319.037,53</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>47.149,47</b>	<b>52.071,75</b>
751 Produits des actifs circulant	46.684,72	51.881,27
752 Autres produits financiers	464,75	190,48
<b>Charges financières</b>	<b>668,07</b>	<b>199,25</b>
650 Charges des dettes	0,00	0,00
651 Réduction de valeur sur actifs circulants	0,00	0,00
652 Autres charges financières	668,07	199,25
<b>Impôts</b>	<b>220.759,59</b>	<b>223.518,40</b>
67 Dépenses non admises	220.759,59	223.518,40
<b>Résultat brut disponible</b>	<b>2.136.772,01</b>	<b>2.147.391,63</b>
Indemnité des institutions financières	-148.855,73	-143.854,31
Service financier - Paiement coupons	-6.050,00	-6.050,00
Arrondissement	0,92	0,73
<b>Résultat net disponible</b>	<b>1.981.867,20</b>	<b>1.997.488,05</b>
Capital	1.228.087,80	1.205.783,70
Intérêts Brut	753.779,40	791.704,35
<b>Total</b>	<b>1.981.867,20</b>	<b>1.997.488,05</b>
<b>Par coupon</b>		
Coupon Brut	69,5392	70,0873
Remboursement Capital	43,0908	42,3082
Montant Taxable	26,4484	27,7791
Précompte Mobilier Belge	-7,9345	-8,3337
Remboursement Capital	43,0908	42,3082
Coupon Net	61,6047	61,7536